



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 28 mai 2024

Délibération n°11

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023 - Budget Principal du C.C.A.S. - Budget Annexe des EHPAD - Budget Annexe des Résidences Autonomie - Budget Annexe du Portage de repas à domicile et Service de veille active – approbation

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA (en visio), M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA.

Absents / Excusés :

Thierry NITCHEU, M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT.

Vu

- L'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Les instructions du plan comptable M57 (Communes et Centres Communaux d'Action Sociale),
- Les instructions du plan comptable M22 (Établissements sociaux et médico-sociaux publics).

Considérant

Le Compte Administratif 2023 adopté le 28 mai 2023 fait ressortir les résultats suivants et il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir décider de leur affectation.

1. BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S – M57

Les résultats 2023 du budget principal se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT	MONTANT	INVESTISSEMENT	MONTANT
RECETTES 2023	6 555 825,44	RECETTES 2023	73 737,50
DEPENSES 2023	6 698 544,43	DEPENSES 2023	90 967,27



RESULTAT COURANT 2023	- 142 718,99	RESULTAT COURANT 2023	- 17 229,77
REPORT RESULTAT ANTERIEUR 2023	302 280,45	REPORT RESULTAT ANTERIEUR 2023	190 359,34
RESULTAT CUMULE 2023	159 561,46	RESULTAT CUMULE 2023	173 129,57
TOTAL RESULTAT CUMULE GLOBAL 2023 (F+I) : + 332 691,03			

Montant exprimés en €

A) Détermination et affectation des résultats de fonctionnement :

Le résultat courant d'exploitation de l'exercice 2023 s'élève à - **142 718,99 €**.

Compte-tenu du résultat de fonctionnement reporté des exercices précédents de + **302 280,45 €**, le résultat net d'exploitation de l'exercice 2023 est de + **159 561,46 €**.

Le Conseil d'Administration du CCAS propose d'affecter le résultat d'exploitation à la section de fonctionnement car la section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement.

Cet excédent est repris au budget 2024 et sera imputé sur la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

B) Détermination et affectation des résultats d'investissement :

Le résultat courant d'investissement de l'exercice 2023 est de - **17 229,77 €**.

Compte-tenu du résultat de clôture d'investissement de l'exercice précédent de + **190 359,34**, le résultat de clôture de l'exercice 2023 s'élève à + **173 129,57 €**.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S propose d'affecter le résultat d'investissement restant à la section d'investissement.

Ce déficit est repris au budget 2024 et sera imputé sur la ligne budgétaire 001 "Résultat d'investissement reporté".

2. BUDGET ANNEXE EHPAD – M22

Les résultats 2023 se présentent comme suit :

A) Concernant la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	MONTANT
RECETTES 2023	20 196 738,37
<i>Dont la subvention d'équilibre</i>	2 276 331,38
DEPENSES 2023	20 196 738,37
RESULTAT COURANT 2023	0,00

Montant exprimés en €



Il n'y a pas de résultat : la subvention de la Ville de Saint-Étienne permet de clore l'exercice à l'équilibre.

B) Concernant la section d'investissement :

Avec la mise en place de l'EPRD / ERRD, la notion de résultat d'investissement disparaît.

En effet, le résultat d'investissement, au sens classique du terme (titres - mandats d'investissement), n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la CAF, alimente le tableau de financement et participe à la variation du fonds de roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD. » - Instruction interministérielle du 12 juillet 2018, page 35.

3. BUDGET ANNEXE Résidences autonomie – M22

Les résultats budgétaires 2023 se présentent comme suit :

A) Concernant la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	MONTANT
RECETTES 2023	4 620 253,82
<i>Dont la subvention d'équilibre</i>	2 089 973,13
DEPENSES 2023	4 620 253,82
RESULTAT COURANT 2023	0,00

Montants exprimés en €

Il n'y a pas de résultat : la subvention de la Ville de Saint-Étienne permet de clore l'exercice à l'équilibre.

B) Concernant la section d'investissement :

Avec la mise en place de l'EPRD / ERRD, la notion de résultat d'investissement disparaît.

En effet, le résultat d'investissement, au sens classique du terme (titres - mandats d'investissement), n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la CAF, alimente le tableau de financement et participe à la variation du fonds de roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD. » - Instruction interministérielle du 12 juillet 2018, page 35.

4. BUDGET ANNEXE DU PORTAGE – M57

A) Détermination et affectation du résultat de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	MONTANT	INVESTISSEMENT	MONTANT
RECETTES 2023	1 452 042,86	RECETTES 2023	0,00
<i>Dont subvention d'équilibre</i>	427 332,59		
DEPENSES 2023	1 452 042,86	DEPENSES 2023	0,00



RESULTAT COURANT 2023	0,00	RESULTAT COURANT 2023	0,00
REPORT RESULTAT ANTERIEUR 2023	0,00	REPORT RESULTAT ANTERIEUR 2023	0,00
RESULTAT CUMULE 2023	0,00	RESULTAT CUMULE 2023	0,00

Montants exprimés en €

Il n'y a pas de résultat à affecter.

B) Détermination et affectation du résultat d'investissement :

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

L'Assemblée Délibérante approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes du C.C.A.S.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 14
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA (en visio), M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA;

- Abstention ;

- Contre ;

**Pour le Président et par délégation
 Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND